



## COMMUNE DE CHAMPLOST

### Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 29 juillet 2020

**Présents** : QUÉRET Jean-Louis (Maire), BOCAT-MONNET Christiane, GARAUULT Jean-Claude (Adjoints), BEGLIA Gérard, COMPERAT Jean-Raymond, GUILLEMEAU Roland, LEMEITER Nathalie, MAIO Max, MUGUET Anne-Magali, POTHEAU Geneviève, PRÉVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.

**Absent excusé** : SEILLIÉBERT Christophe

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

CHICON Pierre donne pouvoir à PREVOST Yvette

GODARD Philippe donne pouvoir à QUÉRET Jean-Louis

**Secrétaire de séance** : POTHEAU Geneviève

En préambule à la séance Monsieur le Maire précise qu'en raison de la situation exceptionnelle relative aux élections municipales et à la situation sanitaire liée à la Covid-19 le vote du budget n'a pu avoir lieu en temps habituel, soit au mois de février.

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte-rendu, ils signent le registre des délibérations.

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Délégations du Maire – Annule et remplace la délibération 2020/011

**Le Conseil vote à l'unanimité POUR.**

### ORDRE DU JOUR

#### **2020/025 Délégations au Maire – Annule et remplace la délibération 2020/011 :**

M. le Maire informe qu'il a reçu de la part de la préfecture un courrier relatif à la délibération n°2020/011 votant les délégations du Maire indiquant l'irrégularité de celle-ci due aux limites et conditions non fixées pour certains points.

Il est donc nécessaire de reprendre une délibération et d'y indiquer limites et conditions.

**Le Conseil vote à l'unanimité POUR.**

#### **2020/026 Vote du Compte de Gestion 2019 du budget Commune :**

M. le Maire expose et commente le Compte de Gestion dressé par le Percepteur, visé par le Trésorier Payeur général. Les membres du Conseil Municipal déclarent que le Compte de Gestion n'appelle aucune observation ni réserve de leur part.

**Le Conseil vote à l'unanimité POUR le Compte de Gestion 2019 du budget Commune.**

#### **2020/027 Vote du Compte Administratif 2019 du budget Commune :**

M. le Maire expose et commente le Compte Administratif du budget de la commune.

M. le Maire n'est pas autorisé à prendre part au vote et désigne Mme BOCAT-MONNET Christiane présidente pour le vote du Compte Administratif 2019.

Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et des recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif :

Recettes de fonctionnement : 674 768,81€

Dépenses de fonctionnement : 699 798,11€

Résultat incluant résultat antérieur reporté : 248 344,79€

Recettes d'investissement : 406 464,71€

Dépenses d'investissement : 587 507,52€

Résultat incluant résultat antérieur reporté : - 241 597,85€

**Le Conseil vote, hors la présence du Maire, à l'unanimité POUR le Compte Administratif 2019 du budget Commune.**

**2020/028 Affectation du résultat du budget Commune :**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019, ce jour,

Considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2019,

- un excédent de fonctionnement de 248 344,79€
- un déficit d'investissement de 241 597,85€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé comme suit :

- Reprendre 129 319,97€ en section de fonctionnement au c/002
- Reprendre – 241 597,85€ en section d'investissement au c/001
- Affecter 119 024,82€ au c/1068

**Le Conseil décide, à l'unanimité POUR, l'affectation du résultat du budget Commune.**

**2020/029 Vote du budget primitif commune 2020 :**

Après examen du budget primitif 2020 de la commune présenté ligne par ligne par M. le Maire et les membres de la commission des finances, le budget est voté :

- Equilibré en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement comme suit :
  - Dépenses / Recettes de fonctionnement : 767 838,97€
- En suréquilibre en recettes pour la section d'investissement comme suit :
  - Dépenses d'investissement : 502 575,15€
  - Recettes d'investissement : 503 331,19€

**Le Conseil approuve et vote, à l'unanimité POUR, le budget primitif 2020 de la commune.**

**2020/030 Vote du Compte de Gestion 2019 du budget eau/assainissement :**

M. le Maire expose et commente le Compte de Gestion dressé par le Percepteur, visé par le Trésorier Payeur général. Les membres du Conseil Municipal déclarent que le Compte de Gestion n'appelle aucune observation ni réserve de leur part.

**Le Conseil vote à l'unanimité POUR le Compte de Gestion 2019 du budget eau/assainissement.**

**2020/031 Vote du Compte Administratif 2019 du budget eau/assainissement :**

M. le Maire expose et commente le compte administratif du budget eau/assainissement.

M. le Maire n'est pas autorisé à prendre part au vote et désigne Mme BOCAT-MONNET Christiane présidente pour le vote du Compte Administratif 2019 du budget eau/assainissement.

Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et des recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif :

- Recettes de fonctionnement : 239 083,40€
- Dépenses de fonctionnement : 110 990,84€
- Résultat incluant résultat antérieur reporté : 387 030,12€
- Recettes d'investissement : 42 640,10€
- Dépenses d'investissement : 61 742,95€
- Résultat incluant résultat antérieur reporté : - 51 055,09€

**Le Conseil vote, hors la présence du Maire, à l'unanimité POUR, le Compte Administratif 2019 du budget eau/assainissement.**

**2020/032 Affectation du résultat du budget eau/assainissement :**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019, ce jour,

Considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2019

- un excédent de fonctionnement de 387 030,12€
- un déficit d'investissement de 51 055,09€

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé comme suit :

- Reprendre 358 495,27€ en section de fonctionnement au c/002
- Reprendre – 51 055,09€ en section d'investissement au c/001
- Affecter 28 534,85€ au c/1068

**Le Conseil décide, à l'unanimité POUR, l'affectation du résultat du budget Eau/Assainissement.**

### **2020/033 Vote du budget primitif eau/assainissement 2020 :**

Après examen du budget primitif 2020 eau/assainissement présenté ligne par ligne par M. le Maire et les membres de la commission des finances, le budget est voté :

- Equilibré en dépenses et recettes pour la section d'investissement comme suit :
  - Dépenses / Recettes d'investissement : 258 039,84€
- En suréquilibre au niveau des recettes pour la section de fonctionnement comme suit :
  - Dépenses de fonctionnement : 319 088,20€
  - Recettes de fonctionnement : 559 136,27€

**Le Conseil approuve et vote, à l'unanimité POUR, le budget primitif 2020 eau/assainissement.**

### **2020/034 Signature contrat de prêt avec le Crédit Agricole :**

M. le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt à taux fixe à 0,74% d'un montant total de 138 000€ destinés à financer le complément des travaux de l'Accueil de Loisirs et divers investissements sur la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt de 138 000€ sur 15 ans

**Le Conseil vote à l'unanimité POUR.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Intervention d'une conseillère municipale :**

Mme Anne-Magali MUGUET demande à prendre la parole pour exprimer son désaccord avec l'organisation des bistrots nomades et le feu d'artifice, qui ont eu lieu le 24 juillet 2020, compte tenu de la situation sanitaire liée à la Covid-19.

La séance est levée à 23 h 40.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de CHAMPLOST, pour être affiché le 05 juillet 2020, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire,  
Jean-Louis QUÉRET**

